

JACQUES GASCOU

LE GENTILICE *VRITTIVS*

Remarques sur l'onomastique du *pagus Lucretius* (territoire oriental d'Arles)

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 130 (2000) 223–231

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

LE GENTILICE *VRITTIVS*Remarques sur l'onomastique du *pagus Lucretius* (territoire oriental d'Arles)

Vrittius est un nom d'origine celtique, comme l'indiquent W. Schulze et A. Holder¹. Selon M. Lejeune², il convient pour l'expliquer de partir de l'élément *Vritu-*, sur lequel on a formé une série d'hypocoristiques: Ουριττακος³, Ουριτ[τ---]⁴, RVITTACVS⁵, VRITEA⁶, VRITTO⁷, VRIT[---]⁸, enfin VRITTIVS. Cet élément se retrouve encore dans un nom connu par une marque de potier de Bavay (Nord)⁹, VRITVESCINGOS, que Holder¹⁰ avait mal interprétée. À côté des formes en -(t)t-, M. Lejeune a noté des hypocoristiques comportant d'autres graphies qui prouvent que l'on a affaire non à une occlusive dentale, éventuellement géminée, mais à une affriquée notée de façons diverses: [O]υριθ[ου]λλιο[ς]¹¹, VRISSVLIVS¹², VRIDA¹³, supposant un élément *vritsu-*.

L'hypocoristique *Vrittius* a été utilisé comme gentilice: il est relativement peu fréquent¹⁴. Voici les attestations que nous en avons relevées:

• Gaule narbonnaise:

– CIL, XII, 1684 (Die, *Dea Augusta Vocontiorum*): *Vrittia Primigenia*.

– CIL, XII, 2299 (Grenoble, *Cularo*): *Vritea Tita*.

Vritea est une forme étrange de gentilice. O. Hirschfeld l'a reprise telle quelle dans l'*index nominum* du *CIL*, XII, p. 885, et H. Solin et O. Salomies notent à partir de cette seule inscription un gentilice *Vriteus*¹⁵. Comme l'indique J. Pirson, le i et le e brefs en hiatus ont pris dans la langue parlée une valeur

¹ W. Schulze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, Berlin, 1904, p. 21; A. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, t. 3, Leipzig 1907, col. 42.

² M. Lejeune, *Inscriptions lapidaires de Narbonnaise (I–VII)*, dans *Études Celtiques*, 12–1, 1968–169, p. 81–82. Cf. aussi Id., *Recueil des inscriptions gauloises (R.I.G.)*, I, Textes gallo-grecs, Paris, 1985, G-68, p. 86.

³ R.I.G., loc. cit. (Saint-Rémy-de-Provence, Bouches-du-Rhône).

⁴ R.I.G., G-62, p. 71–72 (Saint-Mitre-les-Remparts [Saint-Blaise], Bouches-du-Rhône).

⁵ Avec interversion VR- > RV-. CIL, XII, 2476 (Grésy-sur-Aix, Savoie): [-] *Rutilius Ruittacus*.

⁶ CIL, XII, 2299: *Vritea Tita* (Grenoble, Isère). On reviendra plus loin sur ce nom.

⁷ CIL, XII, 3478: *Boudo Valerio Vrittonis filio* (Nîmes, Gard).

⁸ P.-M. Duval, *Chronique gallo-romaine*, dans *REA*, 69, 1967, p. 325: graffite sur tesson, Saint-Marcel, Indre.

⁹ CIL, XIII, 10010²⁰⁹⁷, b; G. Dottin, *La langue gauloise*, Paris, 1918, p. 56.

¹⁰ A. Holder, op. cit. (supra, n. 1), col. 42–43: pour lui, *uritu* signifie *fecit* et il traduisait *VRITV ESCINGOS* par «Excingos machte».

¹¹ R.I.G., G-111, p. 136–138 (Cabrières-d'Avignon, Vaucluse).

¹² CIL, XIII, 3649.

¹³ CIL, XIII, 10010²⁰⁹⁵.

¹⁴ Malgré ce qu'indique M. Lejeune, *Études Celtiques*, 12–1, 1968–169, p. 81, n. 222: «nombreuses attestations». Cet auteur a sans doute été influencé par A. Holder, op. cit. (supra, n. 1), col. 42, qui a donné des attestations contestables de *Vrittius*: il interprète mal une inscription de Genève (ILGN, 364 = J.-L. Maier, *Genava Augusta*, 63) où il lit: *D. M. Coi Astuli; Vrittii Graecus e[t] Rusticus p[a]tri optimo [p(onendum)] c(urauerunt)*. Il faut en réalité lire avec J.-L. Maier: *D. M. / Coi Astuli / Vritt(---) fili, / Graecus et Rusticus p[a]tri optimo / p(onendum) c(urauerunt)*. Le nom unique *Vritt(---)* doit se résoudre en *Vritt(onis)* (cf. CIL, XII, 3478). Une inscription de Bordeaux (CIL, XIII, 784) a été lue par C. Jullian: *DM / IVLIAE / VRIF/LIOR* (avec au début de la ligne 4 un monogramme qui paraît formé d'un L et d'un I). O. Hirschfeld commente ainsi cette lecture: *Jull. lapide denuo examinato; mihi ultima littera [l. 3] uidebatur esse T; fortasse debuit esse Urittior. (scilicet serua), sed interpretatio incerta*. A. Holder adopte imprudemment l'interprétation que Hirschfeld ne proposait lui-même qu'avec beaucoup de précautions et que sa transcription en capitales rend très douteuse. Enfin, on verra que le nom *Vrittius* qui apparaît sur de nombreuses amphores renvoie en fait à une même personne ou à une même famille et ne doit donc compter que pour une attestation unique.

¹⁵ H. Solin et O. Salomies, *Repertorium nominum gentilium et cognominum Latinorum*, editio nova, Hildesheim, Zurich, New York, 1994, p. 195.

commune, celle du yod¹⁶. Ce son est exprimé au moyen de i ou de e. C'est ce qui explique les graphies *Deane* (CIL, XII, 1278, 1812), *memoreae* (CIL, XIII, 2476), *Tibereo* (CIL, XII, 3520), *Seniceo* (CIL, XII, 4160 et *add.*, p. 843). Il est donc en réalité vraisemblable que la forme *Vritea* est l'équivalent d'*Vritia*, avec un seul T¹⁷.

- Gaule Lyonnaise:
 - CIL, XIII, 2961 (Sens, *Agedincum*): *Vrittia Martiola*.

- Instrumentum:

Plusieurs exemples du gentilice *Vrittius* se rencontrent sur des estampilles d'amphores, des Dressel 20 originaires de Bétique¹⁸. Sans viser à l'exhaustivité, on peut citer:

- CIL, XII, 5683³¹⁶, b: VRIT(ti) TER(---)
- *ibid.*, 5683³¹⁷: VRIT(ti) EPA(---)

Dans les deux cas, il y a deux ligatures VR et IT. Hirschfeld a interprété à tort cette seconde ligature comme TI, croyant qu'il fallait comprendre VRTI¹⁹, d'où le gentilice *Vrtius* enregistré dans l'*index nominum* du CIL, XII, p. 885²⁰.

- CIL, XIII, 10002⁵³³:
 - a) VRITTI SE(---)
 - b) VRIT(ti) EPA(proditus)
 - c) VRIT(ti) FES(---)
 - d) VRIT(ti) EV(tyches)
 - e) VRIT(ti) EL(---)
 - f) VRITTI ER(os)
 - g) VRIT(ti) PVS(---)

O. Bohn explique justement ces marques de la façon suivante: *In omnibus exemplis domini nomen Vrittius ... cum serui uel liberti nomine coniunctum uidetur.*

- CIL, VII, 13311²⁴: VRIT(ti) FI(---)
- CIL, XV, 3248 (amphore du Monte Testaccio): VRITTI F[---]
- B. Dangréaux et A. Desbat, *op. cit.* (supra, n. 18), p. 138, n° 17²¹: VRIT(ti) FA(ustus)²²
- V. Blanc-Bijon, M.-B. Carre, A. Hesnard, A. Tchernia, *Recueil de timbres sur amphores romaines (1989–1990 et compléments 1987–1988)*, Aix-en-Provence, 1998, p. 244–245, n°s 1268 à 1271:
 - n° 1268: VRITTI [---]
 - n° 1269: VRIT(ti) FAV(---)

¹⁶ J. Pirson, *La langue des inscriptions latines de la Gaule*, Bruxelles, 1901 (réimp. 1967), p. 47–48.

¹⁷ On a vu que le T peut être ou non géminé dans l'élément *Vritu-* sur lequel est formé ce nom. *Vrtius* est donc une simple variante orthographique du nom *Vrittius*.

¹⁸ B. Dangréaux et A. Desbat, *Les amphores du dépotoir flavien du Bas-de-Loyasse à Lyon*, dans *Gallia*, 45, 1987–1988, p. 138, n° 17.

¹⁹ O. Hirschfeld a été trompé par la transcription que donne T. C. Delorme, dans son catalogue du musée de Vienne, d'une autre estampille sur amphore reproduite dans CIL, XII, 5683³¹⁶, a de la façon suivante: // / VRTI • FV (sans indication de ligatures). Il est à présumer, comme on peut le déduire d'un grand nombre d'estampilles comparables où la lecture est indéniablement VRIT(ti) ou VRITTI, que Delorme a négligé d'indiquer les deux ligatures VR et IT et a interprété la ligature IT comme TI.

²⁰ Et dans H. Solin et O. Salomies, *op. cit.* (supra, n. 15), qui indiquent aussi, comme unique autre exemple du gentilice *Vrtius*, CIL, V, 2263. Mais cet exemple est lui-même incertain. L'inscription a en effet disparu, et, à la lecture de Muratori ("ab Antonio Scoto"): *Secunda Vrtiae / Maximae ser.*, donnée dans CIL, V, 2263, on peut opposer celle de "Tommasius apud Giorgium" donnée dans les *addimenta* du CIL, V, p. 1071: *Secundae Vrtiae Maximae ser.* L'existence du gentilice *Vrtius* est donc douteuse.

²¹ Repris dans M.-B. Carre, V. Gaggadis-Robbin, A. Hesnard, A. Tchernia, *Recueil de timbres sur amphores romaines (1987–1988)*, Aix-en-Provence, 1995, p. 134, n° 437.

²² La transcription donnée par ces deux auteurs: VRITTI FA(ustus) est inexacte, cf. en effet leur fac-similé, *ibid.*, p. 136, fig. 15, n° 17. – Les mêmes auteurs, *ibid.*, p. 138, donnent plusieurs références bibliographiques à d'autres marques sur amphores comportant le nom *Vrittius* au génitif associé à différents noms.

n° 1270: VRIT(ti) LIB(---)

n° 1271: VRIT(ti) PV(---)

– CIL, XIII, 10010²⁰⁹⁶ (marque sur un petit vase trouvé dans la forêt de Compiègne conservé au musée de Saint-Germain): VRITTIVS (avec un S inverse).

Dans ce dernier cas, on ne peut déterminer si *Vrittius* est un gentilice ou un nom unique.

Pour l'ensemble des marques sur amphores comportant le gentilice *Vrittius* et provenant toutes du même secteur géographique, la province de Bétique, il est évident que l'on a affaire soit à un même individu, soit à des membres de la même famille. Au total donc, en comptant pour une seule unité l'ensemble des marques sur amphores, nous arrivons à un total de quatre ou cinq attestations²³ du gentilice *Vrittius*, trois ou quatre provenant de Gaule Narbonnaise ou des Trois Gaules, et un quatrième (ou un cinquième) provenant de Bétique.

Une autre inscription, jusqu'à présent mal lue, comporte un autre exemple de ce gentilice. Il s'agit d'une pierre trouvée à Saint-Estève ou Saint-Étienne, lieu-dit situé dans la commune de Roquevaire (Bouches-du-Rhône). Elle fut signalée d'abord par un correspondant de N. F. de Peiresc²⁴ «à l'hermitage Saint-Etienne», et ultérieurement, dans une lettre adressée par J.-P. Papon à J.-F. Séguier (mais la lettre n'est pas de la main de Papon), «à l'hermitage de Saint-Vincent, servant le linteau à une fenêtre à côté de la chapelle»²⁵. Elle se trouve toujours au même endroit, réemployée dans la chapelle Saint-Vincent²⁶. O. Hirschfeld²⁷ et C. Jullian²⁸ ne la citent que d'après Peiresc et Papon, et le second la considérait comme perdue²⁹. La provenance exacte de cette inscription est mal établie. C. Jullian a émis deux avis contradictoires: il a estimé d'abord que toutes les inscriptions trouvées à Saint-Jean-de-Garguier³⁰ ou dans les environs (dans lesquels il inclut Saint-Estève, situé à 3 km au nord-ouest de Saint-Jean-de-Garguier) proviennent «des décombres qui entourent ou qui portent l'église et le château de Saint-Jean»³¹. Plus loin, après avoir décrit les inscriptions qui ont été trouvées à Saint-Estève, il écrit: «Cet ensemble de débris, de nombreux vestiges trouvés dans les environs . . . permettent de penser que Saint-Étienne est bâti sur un village antique»³². Il est toutefois certain que l'inscription se trouvait à l'origine en un point du *pagus Lucretius*, qui avait pour chef-lieu le *locus Gargarius*³³, étant donné la proximité de Saint-Estève par rapport à Saint-Jean-de-Garguier et le fait que cette dernière localité est le seul établissement romain de quelque importance dans ce secteur du territoire antique d'Arles³⁴.

O. Hirschfeld, dans le CIL, XII, 615, publie ainsi l'inscription en combinant les lectures des manuscrits de Peiresc et de Papon:

²³ Selon que l'on prend ou non en compte CIL, XIII, 10010²⁰⁹⁶.

²⁴ Ms. 8958 (Bibliothèque Nationale), f. 60.

²⁵ Séguier, cod. Nemaus. 13816 (epistularum vol. 13). Il n'y a certainement pas lieu de croire que l'«hermitage Saint-Etienne» du correspondant de Peiresc et l'«hermitage de Saint-Vincent» de Papon représentent deux édifices distincts. Le premier a sans doute cru par erreur que le nom de l'hermitage était le même que celui du lieu-dit.

²⁶ Hauteur: 137; largeur: 87; épaisseur: 22 cm. Champ épigraphique (entouré de moulures): hauteur: 62; largeur: 49 cm. Hauteur des lettres: ligne 1: 6; l. 2: 5; l. 3: 5 à 7; l. 4: 3 à 6,5; l. 5: 4 à 5; l. 6: 5 à 5,5 cm.

²⁷ CIL, XII, 615.

²⁸ C. Jullian, Inscriptions de la vallée de l'Huveaune, dans Bulletin épigraphique de la Gaule, 5, 1885, p. 248. D'où CIL, XII, add. au n° 615, p. 816.

²⁹ Id. *ibid.*: «Saint-Étienne a fourni deux autres inscriptions, malheureusement perdues aujourd'hui» (il s'agit de CIL, XII, 615 et 616).

³⁰ Lieu-dit de la commune de Gémenos (Bouches-du-Rhône), antique *locus Gargarius* (CIL, XII, 594).

³¹ C. Jullian, *op. cit.* (supra, n. 28), p. 245.

³² Id., *ibid.*, p. 249.

³³ CIL, XII, 594.

³⁴ C. Jullian, *op. cit.*, p. 279, rattache à Saint-Jean-de-Garguier les inscriptions isolées qu'on a signalées autrefois à Aubagne et à Jullans (lieu-dit de la commune de Roquefort), faisant valoir que l'on n'y a jamais trouvé «le moindre débris gallo-romain qui pût y justifier l'existence de quelque inscription latine». Que cette opinion soit ou non fondée, il ne fait guère de doute qu'elles aussi soient à situer dans le *pagus Lucretius*.

D M •
IVLIAE
MARCELLINAE
L VIRILLIVS AVITVS
5 VXORI
PIISSIMae

Il indiquait à tort que dans le manuscrit de Peiresc on avait omis le M de la première ligne, et, à la ligne 4, la seule qui pose un problème, il s'est inspiré de la lettre de Papon à Séguier, qui donnait la lecture LVRILLIVS. Comme ni **Lurillius*, ni **Vrillius* ne sont des gentilices attestés, il a supposé entre V et R l'existence d'une lacune qui aurait contenu à l'origine un I. Il a d'autre part détaché le L initial du reste du nom et conjecturé la lecture *L(ucius) V[i]rillius*³⁵.

De son côté, le correspondant de Peiresc, après un L initial incomplet et les lettres VR, notait trois hastes, puis deux points disposés verticalement qui figurent en fait le petit I, puis VS. Le T de AVITVS était également figuré par une simple haste. Quant à C. Jullian, il adopta la même lecture que Papon, LVRILLIVS.

D M,
IVLIAE
MARCELLINAE
LVRILLIVSAVITVS
VXORI
PIISSIN

Nous avons pu retrouver cette inscription il y a quelques années: la révision que nous en avons effectuée et la photographie qui en a été prise³⁶ obligent à corriger toutes les lectures qui ont été faites jusqu'à présent du gentilice gravé à la ligne 4. On lit sans aucun doute possible LVRITTVS. Le correspondant de Peiresc avait mal identifié les deux T et les avait figurés par une simple haste, comme il l'a fait pour le T de AVITVS. Papon avait pris l'empatement qui se remarque au bas de ces deux lettres pour la barre transversale d'un L. Cet empatement est toutefois beaucoup plus court que la barre des L de la ligne 3 et du début de la ligne 4, et d'une forme différente, et est en revanche comparable à l'empatement du T de AVITVS. D'autre part ces deux

lettres portent bien à leur partie supérieure une barre transversale qui a échappé aux lecteurs précédents. On remarque que le graveur n'a ménagé aucun espace entre LVRITTVS et AVITVS. Comme on ne connaît aucun exemple du gentilice **Lurittius*, il est évident que le graveur n'a pas séparé non plus l'initiale du prénom *L(ucius)* du gentilice qui fait suite, *Vrittius*. Voici donc notre lecture:



D • M •	D(is) M(anibus)
IVLIAE	Iuliae
MARCELLINAE	Marcellinae
LVRITTVSAVITVS	L(ucius) Vrittius Auitus
5 VXORI	uxori
PIISSIM[.]	piissim[ae]

«Aux Dieux Mânes de Iulia Marcellina. Lucius Urirtius Auitus pour son épouse très affectionnée».

Date: IIe siècle.

³⁵ Ce nom est enregistré sous cette forme dans l'index onomastique du CIL, XII, p. 885. *Virillius* est relativement bien attesté dans le CIL, XII (9 exemples, non compris la présente inscription où la lecture *Virillius* est désormais exclue).

³⁶ Elle est due au laboratoire photographique du Centre Camille Jullian, ainsi que toutes les autres photographies publiées dans cet article.

Il est intéressant de constater que ce gentilice typiquement celtique se rencontre dans le territoire de la colonie romaine d'Arles, où l'on pourrait s'attendre à ne trouver que des gentilices d'origine italienne. Mais le *pagus Lucretius* offre plusieurs singularités sur le plan onomastique qui en font un territoire à part dans le territoire antique d'Arles. On y rencontre plusieurs dénominations pérégrines, caractérisées par le nom unique suivi du patronyme:

– CIL, XII, 5788³⁷: *Derceila Venilati / filia*).

Derceia est un hapax³⁸, mais entre dans une série assez longue de noms celtiques commençant par *Derc*-³⁹. *Venilatus*, autre hapax⁴⁰, fait partie des nombreux noms celtiques construits à partir de l'élément *Veni*-⁴¹.



– CIL, XII, 602, et add., p. 815 (d'après C. Jullian, Bull. épigr. de la Gaule, 5, 1885, p. 252)⁴²:

Escengolatis / Venimari filius).

Escengolatis est encore un hapax à rapprocher des autres noms celtiques *Escingos (-us)*, *Excingus*, *Excingomarus*⁴³, etc. Le nom *Venimarus* est attesté comme nom celtique⁴⁴.



– CIL, XII, 607, et add., p. 815 (d'après C. Jullian, *ibid.*, p. 252–253)⁴⁵:

Primae / Sanuilli filiae / matri / -----

Sanuillus est également un nom celtique qui, en dehors de cet exemple, n'est attesté que dans l'instrumentum domesticum⁴⁶.

³⁷ Autrefois encastrée sur le seuil de la terrasse de l'église Saint-Étienne ou Saint-Estève (au lieu-dit du même nom de la commune de Roquevaire, quartier de Riou, dit aussi «Le Thoron») transformée en maison de campagne (cf. C. Jullian, op. cit. [supra, n. 28], p. 247), cette plaque en a été détachée et se trouve à présent sur la terrasse. Dimensions: hauteur: 56; largeur: 38; épaisseur: 20 cm. Hauteur des lettres: lignes 1 et 3: 5,5; ligne 2: 5 cm. Nous n'en possédons malheureusement pas de photographie.

³⁸ A. Holder, op. cit. (supra, n. 1), I, col. 1266.

³⁹ Id., *ibid.*, col. 1266–1267.

⁴⁰ Id., *ibid.*, III, col. 170.

⁴¹ Id., *ibid.*, col. 168–171.

⁴² O. Hirschfeld avait d'abord lu *Escencolatis*. Se fondant sur Papon, C. Jullian indique que l'inscription a été trouvée dans le «Vallat de Riou», qui est «la partie de la vallée qui s'étend, derrière Saint-Étienne, entre Garguier et Roquevaire». L'inscription, une plaque rectangulaire incomplète, mais dont le champ épigraphique est entièrement conservé, est actuellement encastrée dans la façade postérieure d'une bastide – qui portait à l'époque de C. Jullian le nom de «bastide Barthélemy» – située au lieu-dit «Le Grand Linche», dans la commune de Gémenos. Dimensions: hauteur: 28; largeur: 46 cm; épaisseur non mesurable. Champ épigraphique: hauteur: 14,5; largeur: 39 cm. Hauteur des lettres: ligne 1: 4 à 4,5; ligne 2: 5 cm.

⁴³ A. Holder, op. cit., I, col. 1467.

⁴⁴ Id., *ibid.*, III, col. 170. On le retrouve en CIL, III, 4753 et 13975. Nombreux noms en *Veni*-, *ibid.*, col. 168–171.

⁴⁵ C. Jullian indique à tort une lacune d'une lettre entre *SANVILLI* et *F*. Lieu de découverte et lieu de conservation identiques à ceux de la précédente inscription. Celle-ci est encastrée dans le mur de gauche de la bastide. Il s'agit d'une plaque rectangulaire retaillée, dont le bas a disparu. Dimensions: hauteur: 31; largeur: 42 cm; épaisseur: non mesurable. Champ épigraphique: hauteur: 17; largeur: 31 cm. Hauteur des lettres: 5 cm.

⁴⁶ A. Holder, op. cit., II, vol. 1357. Cf. CIL, VII, 1336⁹⁸⁴ et CIL, XIII, 10010¹⁷²³, a–d.



CIL, XII, 2276, inscription perdue où, sous la lecture transmise sous la forme IVLIAE III V MARI / FIL • TERTIAE, on doit sans doute comprendre *Iuliae Litumari fil(iae) Tertiae*, cf. CIL, XII, index onomastique, p. 875 et 894; et, sous sa forme féminine *Litumara*, dans la cité des Leuques, en Gaule belge, CIL, XIII, 4711.

– *Metellicus* peut être rapproché de *Metela* (CIL, V, 7850, Borgo San Dalmazzo près de Coni [Cuneo], cf. Holder, II, col. 577), et d'un nom gallo-grec de Cadenet (territoire de la cité d'*Aquae Sextiae* et non d'*Apta Iulia* [Apt] comme le croyait O. Hirschfeld), CIL, XII, p. 137, n° 3, dont M. Lejeune, RIG, I, Textes gallo-grecs, G-112, ne sait si on doit le lire Μετελα, Μετελαι ou Μετελατος.

– *Mila* est un hapax, mais le nom *Mile* que recense Holder, II, col. 584 à partir de CIL, V, 7014 (Turin), étant une forme de datif⁴⁸, il est fort possible que celle-ci doive renvoyer à un nominatif *Mila*.

– *Actalo* est également un hapax, mais que l'on peut rapprocher du nom unique *Actalus* mentionné à deux reprises dans l'inscription de Nîmes CIL, XII, 3929⁴⁹.

D'autres singularités se remarquent dans l'onomastique d'individus qui, eux, possèdent la citoyenneté romaine:



– CIL, XII, 610, et add., p. 816⁵⁰:

Valeria / Saeni Cn(aei) fil(ia) / Pia.

⁴⁷ L'AE indique par erreur (d'après F. Benoit, Gallia, 22, 1964, p. 588, et fig. 29) METELLICI au lieu de METELICCI. Inscription trouvée à Saint-Jean-de-Garguier, dans une carrière antique, et actuellement conservée au dépôt archéologique de ce lieu-dit. Il s'agit d'une plaque qui n'a pas été complètement détournée, comme on le voit d'après sa partie droite, à laquelle un assez important fragment est encore attaché, et n'a donc pas été livrée à son destinataire, pour une raison qui nous échappe, la qualité de la gravure étant excellente. Elle a été inscrite et préparée dans la carrière où on l'a découverte. Dimensions: hauteur: 51; largeur (de la plaque plus celle du fragment encore attaché à droite): 100; largeur (de la plaque seule): 74; épaisseur: 26 cm. Champ épigraphique: hauteur: 37; largeur: 58 cm. Hauteur des lettres: lignes 1 à 4: 6,5; ligne 5: 5,5 cm.

⁴⁸ *Aebutiae Mile libert(ae)*.

⁴⁹ Cf. Holder, I, col. 33, et III, col. 498.

⁵⁰ L'inscription, une plaque rectangulaire incomplète à gauche, mais dont le texte est intégralement conservé, est encadrée dans le mur de façade de l'ancienne «bastide Barthélemy» (cf. supra, n. 42), au «Grand Linche». Dimensions: hauteur: 52; largeur: 60 cm; épaisseur: non mesurable. Champ épigraphique: hauteur: 36,5; largeur: 52 cm. Hauteur des lettres: ligne 1: 7,5; lignes 2 et 3: 7,5 à 8 cm.

On note deux particularités: Valeria Pia ne porte pas le même gentilice que son père (ce qui pourrait témoigner d'une naissance illégitime, la fille ayant dans ce cas reçu conformément à la loi le gentilice de sa mère), et, dans la dénomination du père, le prénom, Cnaeus, est postposé au gentilice Saenius⁵¹.

– CIL, XII, 609 et add., p. 816⁵²:

M(arcus) Saenius / M. F. F. Ter(etina) / Secundus.



On considère généralement que le redoublement du F est une faute du lapicide⁵³, et l'on comprend *M(arci) f(ilius) {F}*. Mais une telle erreur serait surprenante dans une inscription de cette qualité. On peut se demander si l'on ne pourrait pas comprendre, en évitant de corriger le texte, *M(arci) f(ili) f(ilius)*, «fils du fils de Marcus». On aurait alors voulu faire référence au prénom du grand-père du défunt (le père étant désigné seulement par les mots *M(arci) f(ili)*), peut-être pour souligner l'ancienneté – au moins relative – de la citoyenneté romaine dans sa famille, dans une partie du territoire arlésien où les pérégrins étaient encore nombreux.

– CIL, XII, 603 et add., p. 815⁵⁴:

Hospiti T(iti) f(ilio), / fratri, / C(aio) Seruilio Firmo, / fratri, / T(itus) Hospitis f(ilius).



On a affaire dans cette inscription à trois frères citoyens romains, mais on peut dire avec O. Hirschfeld dans son commentaire: *Nominum ratio est barbara*. Seul, en effet, l'un des frères, C. Seruilius Firmus, est désigné par ses *tria nomina*. Le premier est désigné par son cognomen *Hospes* accompagné de sa filiation par le prénom du père, cependant que le troisième, le dédicant, est désigné par son seul prénom accompagné de sa filiation par le cognomen du père. De sorte que l'on pourrait croire que le premier et le troisième frères sont des pérégrins dotés d'un nom unique suivi d'un patronyme⁵⁵, si le contexte ne l'interdisait pas et n'obligeait à voir en eux des

⁵¹ Le gentilice *Saenius* serait d'origine étrusque selon W. Schulze, op. cit. (supra, n. 1), p. 93 (mais on connaît la tendance excessive de Schulze à établir un lien entre maints gentilices et des noms étrusques), peut-être celtique selon A. Holder, op. cit. (supra, n. 1), II, col. 1284, qui le rapproche du nom celtique *Saenus*, mais italique selon A. Alföldy, *Die Personennamen in der römischen Provinz Dalmatia*, Heidelberg, 1969, p. 117.

⁵² L'inscription, une plaque rectangulaire dont manque la partie inférieure gauche, mais dont le texte est intégralement conservé, est encadrée dans le mur à gauche de la façade de l'ancienne «bastide Barthélemy» (cf. supra, n. 42), au «Grand Linche». Dimensions: hauteur: 54; largeur: 49 cm; épaisseur: non mesurable. Champ épigraphique: hauteur: 44; largeur: 39 cm. Hauteur des lettres: ligne 1: 9; ligne 2: 8; ligne 3: 7,5 à 8 cm. Noter les réglures très apparentes.

⁵³ CIL, XII, 609 et C. Jullian, *Bull. épigr. de la Gaule*, 5, 1885, p. 251. Cet auteur envisage aussi, en se fondant sur une inscription de Bordeaux où se lit le nom *Axula Cintugeni f(ilia) f(ilia)* (sic) (CIL, XIII, 672), la possibilité qu'il faille comprendre *f(i)f(ilius)*. C'est peu vraisemblable, faute de parallèles.

⁵⁴ Inscription trouvée en 1771 «dans la succursale de Saint-Pierre, paroisse d'Aubagne, sur la route de Roquevaire à Gémenos» (C. Jullian, op. cit. [note précédente], p. 250, d'après un manuscrit de Séguier). Plaque rectangulaire à présent encadrée dans le mur de façade de la «bastide Barthélemy», au «Grand Linche». Dimensions: hauteur: 46; largeur: 64 cm; épaisseur: non mesurable. Champ épigraphique: hauteur: 35; largeur: 53 cm. Hauteur des lettres: ligne 1: 6 à 8; ligne 2: 6; ligne 3: 3 à 5; ligne 4: 4; ligne 5: 4,5 à 5 cm. La ligne 5 aurait été ajoutée après coup selon Héron de Villefosse (cf. commentaire du CIL, XII, 603). Effectivement, cette ligne est resserrée entre la ligne 4 et la moulure inférieure et présente une apparence un peu différente de celle des autres lignes. Cependant, les mots *fratri* (lignes 2 et 4) ne s'expliquent que si l'inscription comprenait dès l'origine le nom du dédicant. On ne peut donc expliquer l'aspect maladroit de la disposition de la dernière ligne que par une mauvaise mise en page.

⁵⁵ Il n'est en effet pas rare que le nom unique d'un pérégrin soit un prénom latin: cf. M. Christol et M. Janon, *Révision d'inscriptions de Nîmes*, I – CIL, XII, 3005, dans *RAN*, 17, 1984, p. 254.

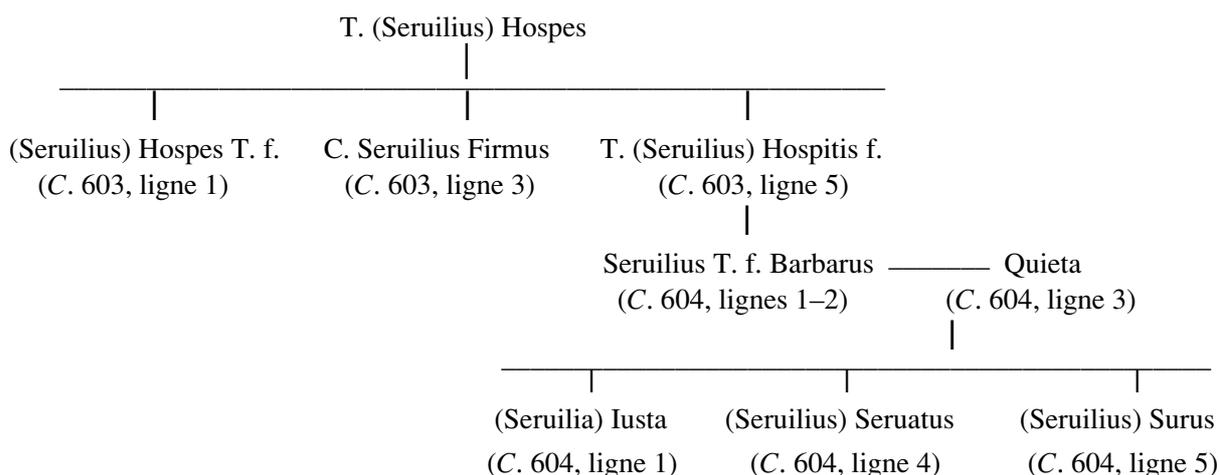
citoyens romains.



– CIL, XII, 604 et add., p. 815⁵⁶:

Iusta Seruilio / T(iti) f(ilio) Barbaro / Ter(etina), patri, Quietae, / matri, Servato, / fratri, Suro, fratri.

Il s'agit de membres de la même famille que ceux qui sont mentionnés dans l'inscription précédente. Seul le gentilice du père est indiqué⁵⁷, alors que la dédicante, sa mère et ses deux frères sont désignés par leur seul cognomen. M. Le Glay estime que Seruilius T. f. Barbarus est le fils de T. (Seruilius) Hospitis f. de CIL, XII, 603⁵⁸. Cette opinion est vraisemblable sans être certaine, car il pourrait s'agir aussi du fils d'un autre Titus Seruilius que celui de l'inscription précitée. On peut, si on l'accepte, proposer un stemma qui complète celui qu'avait établi O. Hirschfeld dans le commentaire de cette dernière inscription. Nous présenterons ici celui de M. Le Glay, qui permettra de mieux mettre en lumière le caractère très singulier de l'onomastique de ces deux inscriptions⁵⁹:



On a, au total, le sentiment que chez les citoyens romains du *pagus Lucretius*, ou du moins chez une partie d'entre eux⁶⁰, les habitudes romaines en matière d'onomastique n'étaient pas encore profondé-

⁵⁶ Même lieu de découverte que l'inscription précédente. Elle est conservée au même endroit. Dimensions: hauteur: 46; largeur: 64 cm; épaisseur: non mesurable. Champ épigraphique: hauteur: 35; largeur: 53 cm. Hauteur des lettres: ligne 1: 6,5 à 7,5; ligne 2: 5,5; ligne 3: 4,5 à 6; ligne 4: 4 à 5,5; l. 5: 4 à 5 cm.

⁵⁷ Sa filiation par le prénom du père est suivie du cognomen, cependant que la mention de la tribu est à une place anormale, après le cognomen au lieu de se trouver après la filiation. Il est remarquable que le prénom de Seruilius Barbarus ne soit pas indiqué, et cela bien que l'inscription appartienne vraisemblablement au I^{er} siècle, en raison de l'écriture comme de son style laconique (les épithètes morales ou affectives font défaut). O. Salomies, *Die römischen Vornamen. Studien zur römischen Namengebung*, Helsinki, 1987, p. 399–400, a noté que l'absence de prénom dans le nom des défunts mentionnés dans une épitaphe se rencontre sporadiquement dès la fin du I^{er} siècle.

⁵⁸ M. Le Glay, *Les critères onomastiques de datation*, dans *Les inscriptions latines de Narbonnaise. Actes de la table ronde de Nîmes, 25–26 mai 1987*, Nîmes, 1989, p. 17.

⁵⁹ Dans ce stemma, nous abrégeons CIL, XII par la lettre C.

⁶⁰ En effet, d'autres épitaphes de citoyens romains (ingénus ou affranchis) trouvées sûrement ou probablement dans le *pagus Lucretius* comportent une onomastique où l'on ne décèle aucune anomalie: cf. CIL, XII, 594 à 611, passim, et F. Salviat, *Gallia*, 30, 1972, p. 519 (inscription non reprise dans *L'Année épigraphique*). Bien entendu, nous ne prétendons pas

ment ancrées à l'époque de ces inscriptions, qui, vraisemblablement, appartiennent toutes au I^{er} siècle⁶¹. On est tenté de penser qu'il s'agit de citoyens de fraîche date, et qui donc ne descendent pas de colons italiens déduits au moment de la création de la colonie d'Arles, sans doute en 46 av. J.-C. Cette constatation, unie à la présence de pérégrins assez nombreux, vraisemblablement à la même époque, tend à confirmer les réflexions formulées récemment par M. Tarpin sur la nature des *pagi* de Narbonnaise⁶². Cet auteur émet l'hypothèse que ces derniers ont une existence antérieure à celle des cités romaines sur le territoire desquels ils se trouvent. Pour lui, «les pagi de Narbonnaise représentent la fossilisation d'un ancien état territorial et sans doute institutionnel»⁶³. Lorsque la plupart des territoires qui avaient appartenu à Marseille jusqu'en 49 av. J.-C. furent donnés à la colonie romaine d'Arles lors de sa création, le *pagus Lucretius* – exception faite de la partie de ce dernier qui appartenait déjà à la cité d'*Aquae Sextiae* depuis sa fondation en 122 av. J.-C.⁶⁴ – appartient dès lors au domaine de la colonie. Il était peuplé de pérégrins possédant des noms celtiques. Ses habitants ne furent certainement pas incorporés au corps civique des Arlésiens, mais lui demeurèrent étrangers et n'eurent que le statut d'*incolae*. Avec le temps, une partie d'entre eux obtinrent sans doute la citoyenneté romaine et furent assimilés aux citoyens de la colonie, d'où la tribu *Teretina* (celle des Arlésiens) dans laquelle ils furent inscrits⁶⁵. Ils reçurent alors selon les cas des gentilices italiens ou tirés de noms celtiques⁶⁶, mais leur manque de familiarité avec les coutumes romaines en matière d'onomastique – ou leur attachement à des manières pérégrines d'exprimer leur dénomination – se manifesta dans certaines des inscriptions que nous avons examinées. D'autres demeurèrent plus longtemps dans leur statut pérégrin et conservèrent leur nom unique suivi du patronyme⁶⁷.

Cette recherche sur l'onomastique du *pagus Lucretius* incite donc à supposer que lors de la création de la colonie d'Arles, ce *pagus* resta quelque peu en marge du territoire de la cité et qu'une partie importante de ses habitants libres demeura plus ou moins durablement exclue de la citoyenneté romaine, et, par là même, de la citoyenneté arlésienne. Ceux mêmes qui furent intégrés aux citoyens de la colonie eurent, au moins pour une part d'entre eux et pour un temps plus ou moins long, quelque peine à s'assimiler pleinement à leurs concitoyens d'origine italienne, et conservèrent des habitudes en matière d'onomastique qui témoignent dans une certaine mesure de la permanence d'un substrat culturel antérieur à la création de la colonie.

Centre Camille Jullian, Aix-en-Provence

Jacques Gascou

que tous les citoyens romains attestés dans le *pagus Lucretius* soient d'anciens pérégrins intégrés au corps civique de la colonie d'Arles: une partie d'entre eux peuvent descendre de colons italiens possessionnés dans le territoire du *pagus* au moment de la création de la colonie ou y ayant acquis ultérieurement des terres.

⁶¹ Cela ne s'applique pas à l'inscription mentionnant le gentilice *Vrittius* (CIL, XII, 615) qui, en raison de de l'invocation aux Dieux Mânes comme de la graphie, est à placer au II^e siècle.

⁶² M. Tarpin, dans F. Laubenheimer et M. Tarpin, *Un pagus à Sallèles d'Aude ? Essai sur les pagi de Narbonnaise*, dans RAN, 26, 1993, p. 263–276 (en particulier p. 268 et 272).

⁶³ Assurément, le terme même de *pagus* est latin et a été introduit par l'autorité romaine. Mais il pourrait recouvrir (au moins dans certains cas) une réalité territoriale indigène. Inversement, pour L. A. Curchin, *Vici and pagi in Roman Spain*, dans REA, 87, 1985, p. 342, «the pagi seem indeed to have been a creation of the Roman administration rather than the perpetuation of any indigenous tradition». Mais on aurait sans doute tort de croire que les *pagi* ont tous une origine identique dans les différents secteurs de l'Empire romain où ils sont attestés. La situation de la Gaule Narbonnaise peut être à cet égard sensiblement distincte de celle de l'Italie et de l'Espagne.

⁶⁴ Nous admettons, à la suite de L.-A. Constans, *Arles antique*, Paris, 1921, p. 71 et 73, que le *pagus Lucretius* s'étendait pour une part sur le territoire d'Arles et pour une autre part sur celui d'Aix: cf. J. Gascou, *Les inscriptions*, dans G. Hallier, R. Guéry, H. Lavagne, J. Gascou, *Le Mausolée de Cucuron* (Vaucluse), dans Gallia, 47, 1990, p. 197.

⁶⁵ CIL, XII, 604 et 609.

⁶⁶ CIL, XII, 615 (compte tenu de notre nouvelle lecture), 610 (et add., p. 816), 609 (et add., *ibid.*), 603 (et add., p. 815), 604 (et add., *ibid.*).

⁶⁷ CIL, XII, 5788, 602 (et add., p. 815), 607 (et add., *ibid.*); AE, 1965, 196.